

# Formation EPI

## Equipier de Première Intervention

### Le + Groupe ACN :

Attestations de formation remises sur place et livrets de cours.

Complément du registre de sécurité.



**Une solution clé en main avec l'apport de par Groupe ACN :**

- Générateur de fumée
- Générateur de flammes écologique
- Extincteurs à eau et CO<sup>2</sup> au nombre de 6 par groupe.
- Aide à la désignation des guides et serres files
- Selon l'option validée, accompagnement dans la rédaction de vos consignes en interne et pour le public que vous recevez.

### Durée :

6 heures - 1 jour

### Public :

L'ensemble des collaborateurs de l'établissement.

Préconisation de 10 % de l'effectif total selon les règles de l'APCAD.

### Lieu :

En intra dans votre établissement

En inter dans nos centres de formation

### Participants :

15 collaborateurs maximum par groupe

### Objectifs :

- Intervenir efficacement sur un départ de feu.
- Alerter les services de secours adéquats.
- Choisir et utiliser judicieusement un moyen de lutte adapté pour procéder à l'extinction en toute sécurité.
- Déclencher l'alarme incendie.
- Connaître les consignes de sécurité et d'urgence inhérentes à l'établissement.
- Maîtriser les procédures d'évacuation en intégrant les missions et rôles des guides file, serres files et du responsable d'évacuation.
- Devenir un acteur de la prévention incendie dans son établissement.

### Programme :

#### Théorie :

- Sensibilisation du feu :
  - Les risques de départ de feu, les différentes causes et conséquences.
  - Le triangle du feu et les modes de propagation.
- Les outils d'extinction :
  - Les consignes de sécurité liées à l'utilisation des extincteurs, RIA, couverture anti-feu ... avec les classes de feu.
- L'évacuation :
  - La différence entre évacuation et confinement.
  - Dans quel cas évacuer. Faire alerter ou alerter les secours.
  - Le dégagement d'une victime dans un milieu enfumé avec les procédures d'ouverture de porte.
  - Notions sur le SSI et le dispositif d'extinction automatique.
  - Techniques d'évacuation selon les spécificités de votre structure.
- Guide file, serre file, responsable d'évacuation :
  - Définitions en intégrant les missions respectives et spécifiques de chacun.
  - Rôle du guide file et serre file lors d'une évacuation.
  - La gestion et le comportement à adopter vis-à-vis des clients, collaborateurs ou entreprises extérieures.
- Visite du site :
  - Le balisage, la signalisation et le point de rassemblement.
  - Assistance sur l'élaboration des consignes d'évacuation.

#### Pratique :

- Exercices pratiques sur feu avec l'emploi de tous les outils d'extinction.
- Réalisation de scénarios destinés à apprécier la réaction du personnel d'évacuation : milieu enfumé, personnel récalcitrant, personnel oublié ...

# Formation EPI

## Equipier de Première Intervention

### Calendrier dans nos centres - Formation équipier de première intervention

#### Serris - Marne la Vallée

17 mars	20 mai
8 juillet	13 septembre
20 octobre	8 décembre

#### Dans nos centres en France

Ouverture de session EPI à la sécurité incendie, sur demande.

### Rappel Réglementaire :

#### **Code du travail - Article L4121-1 :**

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs :

- des actions de prévention des risques professionnels
- des actions d'informations et formations
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »

#### **Code du travail - Article R4227-38 :**

« La consigne de sécurité indique :

- Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou ses abords.
- Les personnes chargées de mettre ce matériel en action.
- Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation, des travailleurs et éventuellement du public.
- Les mesures spécifiques liées, le cas échéant, à la présence des handicapés.
- Les moyens d'alerte.
- Les personnes chargées d'aviser les Sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie.
- L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel en caractères apparents.
- Le devoir pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »

#### **Code du travail - Article R4227-39 :**

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »

#### **Article contractuel, règle APSAD (contrat assurance) :**

Règle R6 chapitre 3.3 service de sécurité incendie interne :

« Les équipiers de Première Intervention doivent recevoir une formation annuelle, à la fois théorique et pratique, sur la prévention (évacuation) et la lutte contre l'incendie. »

